T.P

La direction d'une entreprise industrielle fabriquant un seul produit, désire établir son budget de trésorerie pour le premier semestre de l'exercice N+1 et vous communique les renseignements suivants :

I - Les prévisions :

1 - Budget des ventes :

- En janvier et Février 3 000 articles par mois
- En Mars 3 500 articles
- En Avril 4 500 articles
- En Mai et Juin 5 000 articles par mois

Prix de vente unitaire : 60 Dh H.T
Les clients règlent comme suit :

- 40% au comptant.
- 40% le mois suivant la vente.
- 20% dans deux mois.

2 - Budget des approvisionnements en matières premières :

- 280 000 Dh H.T en Janvier.
- 315 000 Dh H.T en Avril.

Les achats de matières premières sont payés à 90 jours fin de mois.

3 - Programme de production :

- En Janvier, Février et Mars 3 500 articles par mois
- En Avril, Mai et Juin 4 200 articles par mois

4 - Budget des frais de production et de distribution :

Elément	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Consommation de matières Services extérieurs Salaires Charges sociales et IR (Sur salaires) (1) Amortissement des immobilisations : Anciennes Nouvelles	87 500 23 100 35900 17 950 38 500	87 500 23 100 35 900 17 950 38 500	87 500 23 100 35 900 17950 38500	105000 23 100 35 900 17950 38500	105000 23 100 35 900 17 950 38 500 8 333	105 000 23 100 35 900 17950 38 500 8333	577 500 138 600 215 400 107 700 231 000 16 666
Total	202 950	202950	202 950	220450	228 783	228 783	228 783

(1) L'IR représente 40% du montant global et les charges de CNSS et des autres organismes représentent 60%.

Le paiement des services extérieurs s'effectue au comptant.
Les salaires sont payés en fin de mois et les charges sociales le 15 du mois suivant.

5 - Budget des investissements :

Il est prévu d'acquérir en Avril une machine pour un prix de 500 000 Dh H.T ; le paiement et la mise en service auront lieu à fin Avril. L'amortissement sera linéaire en 5 ans.

6- La T.V.A :

Par mesure de simplification, on retiendra un taux de 20% tant sur les ventes que sur les achats de matières, de services extérieurs et immobilisations. Il n'y aura pas de T.V.A sur les intérêts de l'emprunt. Le règlement de la
T.V.A due au titre d'un mois se fait le 26 du mois suivant.
L'entreprise est un déclarant mensuel suivant le régime des encaissements.

7 - Augmentation du capital :

Une augmentation du capital de 80 000 Dh par apports en numéraire est prévue :n mars ; la libération sera intégrale.

II- Renseignements tirés du bilan :

1- L'emprunt figurant au passif du bilan porte intérêt au taux de 7,5%. Une annuité (dont intérêt) de : 41 400 Dh sera payée en Mars. (Les intérêts d'emprunt sont exemptés de T.V.A).

2- Impôts sur les bénéfices :

- L'I.S de l'exercice N s'est élevé à 45 780 Dh.
- Les acomptes versés au courant de l'exercice N se sont élevés à 38 380 Dh.

Le solde de l'IS de l'exercice N, ainsi que les deux premiers acomptes de l'exercice N+1 seront payés à leurs dates limites d'exigibilité.

III - Renseignements divers :

- Les stocks tant des matières que des produits finis sont évalués au coût moyen unitaire pondéré.
- Affectation prévue du résultat :

Un dividende brut par action de 15 Dh sera mis en distribution en Juin, la TPA sera payée le mois suivant ; la réserve légale sera dotée de 5% et le reste sera reporté à nouveau.

TRAVAIL A FAIRE

1. Présenter le tableau des recettes sur ventes pour le 1er semestre de I 'exercice N+1.
2. Présenter le tableau des dépenses sur achats des matières premières.
3. Présenter le budget de T.V.A.
4. Présenter le budget des encaissements.
5. Présenter le budget de trésorerie
6. Présenter les états de synthèse prévisionnels